



22 OCT. 2021

ARRIVEE

## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°21-20

L'an deux mille vingt et un, à 13h30  
Le 11 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	27/09/ 2021
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	34 Présents
● Votes par procuration	3 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Claude VALDENNAIRE
M. Bruno CUNY	M. Kévin GENGOUX
Mme Inès DE MONTGON (de M RAVIGNON)	M. Yannick ROSSATO
Mme Véronique CASTRONOVO (PV de Mme COLIN)	M. André LIEBEAUX
Mme Sylvine JOSSELIN (représente M WEISS)	Mme Sylvaine GERARD
M. Bernard DEKENS	M. Eric GILLARDIN
Mme Dominique FLORES	M. Jean Pol DEVRESSE (représente M Cordier)
M Sébastien PAULET	M. Michel NORMAND (Pv de Mme JOSEPH)
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Sylviane DENIS
M. Sébastien ROUSSEAU	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Hervé CORVISIER	M Pierre Emmanuel FOCKS
M. Michel LALLEMAND	M Jean Philippe VAUTRIN
M. Yvon HUMBLLOT	Mme Valérie WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Dominique HUMBERT
M.M Jean François VALLOIRE	M Benoit JOURDAIN
M Alain DUPOMMIER	Mme Pascale GAILLOT

#### Objet de la délibération :

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres « EPAMA »

Résultat du vote
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°21-20

### Objet de la délibération :

### Constitution de la Commission d'Appel d'Offres « EPAMA »

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres : seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Or l'article L 2121-22 du CGCT précise que « *le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.* »

Cette élection faisant suite au renouvellement des conseils communautaires, Il est proposé de procéder au renouvellement des sièges des EPCI.

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

A l'unanimité,

ELIT les membres suivant à la Commission d'Appel d'Offres :

La commission d'appel d'offres de l'EPAMA se compose désormais comme suit :

PRESIDENT :	M le Président de l'EPAMA : M Bernard DEKENS		
TITULAIRE :	M Kevin GENGOUX Cdc Vallées et plateau d'Ardenne	SUPPLEANT :	M Yannick ROSSATO Cdc Vallée et Plateau d'Ardennes
TITULAIRE :	Mme Dominique FLORES Cdc Ardenne Rives de Meuse	SUPPLEANT :	M. Sébastien PAULET Cdc Ardenne Rives de Meuse
TITULAIRE :	M Philippe CLAUDE Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	Mme Inès de MONTGON Ardennes Métropole
TITULAIRE :	M. Michel NORMAND Département des Ardennes	SUPPLEANT :	Mme Pascale GAILLOT Région Grand Est
TITULAIRE :	Mme Valérie WOITIER Département de la Meuse	SUPPLEANT :	M Sébastien ROUSSEAU CdC Les Crêtes Pré Ardennaises



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS